

Prise de parole des Ministres Benoît Cerexhe et Emir Kir

Un « Plan Langues » pour tous les Bruxellois

30 septembre 2010 - BIP

EMIR KIR, Brève présentation des accords de majorité

Mesdames, Messieurs,

Le Ministre de l'Emploi et moi-même sommes très heureux de pouvoir vous présenter le fruit de notre travail de collaboration entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française (COCOF) en concertation avec les autres institutions et organismes compétents pour l'enseignement et la formation à Bruxelles (Communauté flamande / VDAB-Brussel, Communauté française, VGC).

Il s'agit d'une initiative trouvant sa source dans les Déclarations politiques 2009-2014 de la Région et de la COCOF qui portaient du constat que les connaissances linguistiques, et en particulier celles des deux langues nationales majoritaires, sont un requis extrêmement important sur le marché de l'emploi bruxellois.

Ces accords de majorité indiquent clairement le souhait commun de renforcer les collaborations en matière d'emploi, de formation et d'enseignement, notamment au niveau linguistique.

Nous avons annoncé en début de législature que nous agirions, le Ministre CEREXHE et moi, « *en tandem contre le chômage* », ce **Plan Langues pour les Bruxellois** est l'un des axes des politiques croisées entre l'emploi et la formation professionnelle à Bruxelles.

Nous comptons continuer cette collaboration dans d'autres domaines, notamment via nos organismes que sont ACTIRIS et Bruxelles Formation.

* * * * *

BENOIT CEREXHE Présentation des constats, enjeux et mesures nouvelles ACTIRIS

Mesdames, Messieurs,
Dames en heren,
Beste vrienden,
Dear friends,
Estimados amigos,

Un homme qui parle trois langues est un trilingue. Un homme – ou une femme - qui parle deux langues est un bilingue. Un homme ou une femme à Bruxelles qui ne parle qu'une seule langue est ... un infirme. Un infirme sur le marché de l'emploi. Quelqu'un qui souffre d'un handicap de départ qui souvent lui est préjudiciable.

Bruxelles doit faire face à un paradoxe inquiétant:

- D'un côté, la connaissance des langues, et en particulier celle des deux langues nationales majoritaires, est un requis extrêmement important, voir incontournable, sur le marché de l'emploi bruxellois ; comme l'a mis en évidence l'Observatoire bruxellois de l'Emploi, près de 50% des offres d'emploi reçues par ACTIRIS exigent des connaissances linguistiques. Une offre d'emploi sur deux. De plus, l'étude menée par l'asbl TIBEM (Tweetaligheid in Beweging – Bilinguisme en Mouvement) montre que 90% des entreprises bruxelloises recherchent des candidats multilingues et que les deux langues les plus courtisées au niveau professionnel à Bruxelles sont, et de loin, le français et le néerlandais.

En 2009, dans les offres d'emploi recues par ACTIRIS, 43,8% exigeaient des compétences linguistiques. Ce pourcentage passait à 57,6% dans le cas des fonctions critiques. Les exigences linguistiques sont bien plus importantes dans les offres d'emploi d'ACTIRIS que dans celles du VDAB et du Forem. Ainsi, à titre de comparaison :

- en 2007, à Bruxelles, des compétences linguistiques étaient exigées en moyenne dans 44,2% des offres d'emploi, et dans 63,8% des offres d'emploi dans des fonctions critiques. En Région wallonne, les exigences moyennes en termes de compétences linguistiques s'élevaient à 17,1% et 15,5% pour les fonctions critiques. Quant à la Région flamande, la moyenne atteignait 27,1% toutes offres d'emploi confondues.

On peut donc en conclure que sur le marché du travail bruxellois, la carence de compétences linguistiques constitue bien plus fortement qu'ailleurs (trois fois plus qu'en Wallonie et deux fois plus qu'en Flandre) un frein important à l'embauche.

- D'un côté, vous avez donc des compétences linguistiques qui sont exigées par les employeurs. D'un autre côté, selon l'Observatoire bruxellois de l'Emploi, seulement 8,1% des chercheurs d'emploi bruxellois indiquaient avoir une bonne connaissance de l'autre langue nationale. Ne pas connaître l'autre langue - généralement c'est le néerlandais- s'avère donc être un obstacle, un handicap pour qui recherche du travail. Connaître les deux langues à Bruxelles n'est même plus nécessairement un atout, une carte maîtresse, c'est presque devenu une nécessité.

Le Plan Langues pour les Bruxellois que nous avons approuvé ce jeudi en gouvernement n'est pas la manifestation d'une prise de conscience soudaine par les pouvoirs publics de cette réalité. Bien au contraire, il existe déjà à l'heure actuelle une offre importante de dispositifs publics permettant d'apprendre les langues : ACTIRIS et ses « Chèques Langues » connaissent un succès phénoménal. Pour vous dire l'effort que nous avons consenti avec ces Chèques Langues, je ne vous donnerai que deux chiffres : le premier porte sur le budget consacré à ce dispositif en 2006, soit 1 million d'euros. Le second est celui du budget consacré aux Chèques Langues cette année : 7,5 millions d'euros. Soit une augmentation des moyens de l'ordre de 750 pc, qui permet de financer quelque 250,000 heures de cours.

Il n'y a pas qu'ACTIRIS qui participe à cet effort : il y a aussi Bruxelles-Formation Langues et ses cours « orientés métiers », les cours de langues dispensés par les centres de formation du VDAB, les cours délivrés par l'enseignement de promotion sociale, etc. Par ailleurs, un nombre important d'opérateurs privés, travaillant en collaboration avec les opérateurs publics, dispensent également des formations en langues à Bruxelles.

Je pense que nous pouvons évaluer à quelque 30,000 le nombre de demandeurs d'emploi

qui suivent chaque année des formations aux langues – et plus particulièrement aux deux langues de la Région – à Bruxelles.

Pourtant, malgré les dispositifs existants, nous voulons aller plus loin. Beaucoup plus loin.

Le **Plan Langues pour les Bruxellois** poursuit donc 3 objectifs :

- **Amplifier** l'offre de formation existante en langues pour les chercheurs d'emploi. Nous allons pour ce faire maximaliser les synergies et simplifier les procédures;
- **Adapter et cibler plus pertinemment** l'offre de formation en langues en accordant une attention particulière aux fonctions critiques, celles pour lesquelles nous manquons de main d'oeuvre et pour lesquelles des débouchés s'offrent immédiatement aux demandeurs d'emploi ;
- **Articuler et mieux coordonner** les dispositifs de l'offre de formation en langues afin de la rendre plus lisible et plus accessible encore pour les chercheurs d'emploi bruxellois.

Concrètement, cela se traduit par 12 nouvelles mesures à court terme visant à dynamiser et renforcer les connaissances linguistiques des chercheurs d'emploi bruxellois. Mon collègue Emir Kir aura l'occasion dans quelques instants de vous présenter celles qui concernent plus directement Bruxelles-Formation. Je vais rapidement évoquer ici quelques-unes d'entre elles qui seront mises en oeuvre au niveau de la Région et, plus particulièrement d'Actiris. J'en ai sélectionné quelques-unes, les autres figurent dans votre farde de presse.

- Je voudrais d'abord dire – au travers de ce Plan Langues pour les Bruxellois - qu'un accent tout particulier sera porté sur les jeunes chercheurs d'emploi bruxellois de 18 à 25 ans qui sont concernés par la mise en oeuvre systématique du CPP depuis le mois de juin.
- Le Plan Langues assigne tout d'abord à ACTIRIS un objectif pour 2011, à savoir **effectuer l'année prochaine 12.000 tests langues. Aujourd'hui, ACTIRIS en effectue bon an mal an un peu plus de 8000. Mon objectif est que le plus grand nombre de chercheurs d'emploi puissent disposer rapidement d'une sorte d'« état des lieux » objectif, d'un « diagnostic » systématique de leurs compétences en matière de langues** Pour cela, un Passeport langues sera délivré à tous les chercheurs d'emploi bruxellois qui auront passé le test et/ou qui suivront des cours ou un parcours acquisitifs de compétences linguistiques. La finalisation de la décentralisation d'ACTIRIS dans chacune des 19 communes bruxelloises permet d'augmenter significativement le nombre de ces tests langues. Le test-langues sera aussi harmonisé, puisque il existe aujourd'hui différents opérateurs qui procèdent à ces tests. ACTIRIS, Bruxelles Formation et le VDAB RDB seront amenés à collaborer pour harmoniser leurs tests et disposer de mêmes niveaux de référence.
- **Les Chèques Langues pour 5.000 chercheurs d'emploi en 2011.** Vu leur succès grandissant et leur impact significatif sur la mise ou la remise à l'emploi, nous avons pour objectif, pour 2011, de faire bénéficier 5.000 chercheurs d'emploi de cette politique . Cela se fera notamment par le biais d'une intensification de la collaboration ACTIRIS et le réseau d'écoles de promotion sociale, entre ACTIRIS et Bruxelles Formation.
- Autre mesure : un renforcement des collaborations entre l'Espace Formation PME

et SYNTRA Brussel. Aujourd'hui, une forte proportion des étudiants de l'EFPME sont déjà bilingues (français + langue maternelle), mais ont une faible maîtrise du néerlandais. Cette faible connaissance nuit bien évidemment à leur employabilité. Nous allons par exemple intensifier les cours professionnels organisés en néerlandais, à l'image des dispositifs mis sur pied dans le cadre des expériences d'immersion linguistique dans l'enseignement.

- Autre mesure que je souhaite mettre en exergue : Dans le cadre du renouvellement de l'Accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Flandre, nous négocions la possibilité pour le VDAB de développer des formations linguistiques pour un plus grand nombre de chercheurs d'emploi bruxellois, axées sur les fonctions critiques observées notamment en périphérie.
- Dernière mesure que je retiens, avant de céder la parole à mon collègue Emir Kir: nous voulons encourager les entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale à engager des chercheurs d'emploi bruxellois, même peu bilingues, et leur permettre de dispenser aux travailleurs des cours collectifs de langues, notamment de français, au sein de l'entreprise pendant 6 mois après leur engagement.

* * * * *

EMIR KIR

Mesures FORMATION

1) Bruxelles Formation – 500.000 € en 2010 pour de la formation en langues « orientées métiers » en collaboration avec ACTIRIS :

Bruxelles Formation Langues, créé en 2004, a organisé en 2009 des modules de formation en langues à destination d'environ **3.000 personnes** (600 en 2005 soit une belle marge de progression) dont +/- **2.500 demandeurs d'emploi** (dont 1.000 qui sont des stagiaires en cours de formation dans les autres Pôles de Bruxelles formation).

Il s'agit d'offrir aux personnes qui ont les compétences techniques d'un métier, des formations linguistiques qui sont :

- courtes (6 semaines),
- intensives (4 heures x 5 jours / semaine),
- orientées métier (technicien HVAC, taximan, ...) ou "groupe de métier" (accueil, vente, ...),
- adaptées au public, y compris infraqualifié et/ou en décrochage scolaire : mises en situation de travail, jeux de rôle, tables de conversation, visites industrielles, échanges linguistiques avec le VDAB, simulations d'engagement avec ACTIRIS, etc.

Pour organiser et dispenser des cours de néerlandais aux demandeurs d'emploi en cours de formation professionnelle (stagiaires) dans les différents Pôles de Bruxelles Formation,

le Centre Langues collabore activement avec les secteurs professionnels et leurs Fonds de formation ainsi qu'avec les Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) bruxellois et l'Enseignement de promotion sociale.

Dès la fin de l'année 2010, une offre complémentaire de formation en langues « orientées métiers » (vocabulaire adapté aux métiers et secteurs / exemple : consignes de sécurité dans les secteurs de la construction, de la logistique ou de l'industrie) sera développée par Bruxelles Formation à l'attention de demandeurs d'emploi disposant d'une qualification ou de compétences professionnelles suffisantes pour exercer un emploi, mais dont la connaissance des langues est le frein à leur insertion professionnelle.

Cette collaboration sera organisée dans le cadre d'un **partenariat spécifique avec ACTIRIS** (Convention de collaboration adoptée par les Comités de gestion des 2 organismes cette semaine) et **prioritairement orientée vers les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans** concernes par la mise en œuvre de l'accompagnement systématique (CPP : Construction de projet professionnel dont la mise en œuvre est lissée dans le temps de juin à décembre 2010).

Sur base d'un **budget de 500.000 €**, la collaboration entre ACTIRIS et Bruxelles Formation permettra l'organisation d'une offre de formation a destination de **700 demandeurs d'emploi supplémentaires** par an.

L'offre complémentaire concernera pour 60 % le néerlandais seconde langue, 30 % le français langue étrangère et 10 % l'anglais.

2) Bruxelles Formation - Développement des stages linguistiques en entreprises :

Bruxelles Formation développera, dès 2011, la possibilité pour **50 demandeurs d'emploi supplémentaires par an** (ayant des compétences professionnelles et une connaissance élémentaire à moyenne du néerlandais) de réaliser un **stage d'immersion linguistique dans une entreprise en Flandre d'une durée de 4 a 8 semaines**. Les stagiaires en entreprises bénéficieront d'un suivi par un formateur de Bruxelles Formation Langues.

Un dispositif identique de stage linguistique en entreprise sera également envisagé pour les demandeurs d'emploi devant améliorer leurs compétences en français (langue étrangère). Le stage se déroulerait alors dans une entreprise bruxelloise dont la langue véhiculaire est le français.

Des contacts seront notamment pris avec les secteurs professionnels et les Fonds de formation pour inciter les entreprises a proposer des places de stage. Une clause spécifique sera ainsi introduite dans toutes les Conventions de partenariat conclues entre Bruxelles Formations et les Fonds sectoriels.

3) Bruxelles Formation – Développement de la FPI-E – Langue :

Sur le modele de l'IBO-Taal (Individuele Beroepsopleiding in de Onderneming - taal) mis en place par le VDAB Brussel, Bruxelles Formation développera, en 2011, une mesure semblable dans le cadre de la FPI-E (**Formation Professionnelle Individuelle en**

Entreprise) pour 50 demandeurs d'emploi supplémentaires par an.

Pour rappel, la FPI-E est une mesure permettant une formation professionnelle directement dans une entreprise afin d'y occuper un poste de travail qui nécessite une formation très spécifique ou une adaptation particulière. Dans le cas de la FPI-E-Langue, c'est l'adaptation linguistique qui sera essentiellement visée.

Durant toute sa formation individuelle en entreprise, le stagiaire bénéficiera d'un renforcement et d'un suivi linguistique de 2 heures par semaine dans une des implantations de Bruxelles Formation Langues ou sur le lieu de travail du stagiaire en FPI-E.

4) Visa Langues :

Un dispositif de « Visa Langues » sera mis en oeuvre en 2010 et généralisé en 2011 pour les demandeurs d'emploi effectuent un test langues ou un parcours visant l'acquisition de compétences linguistiques.

A cet effet, une collaboration sera initiée entre ACTIRIS, Bruxelles formation, le VDAB-Brussel et les partenaires d'Enseignement de promotion sociale afin d'élaborer un document commun aux différents opérateurs inscrits dans le Plan Langues pour les Bruxellois.

Constitué sous la forme d'un portfolio, il sera complété au fur et à mesure du parcours, enrichi à chaque nouvelle étape linguistique réalisée par le demandeurs d'emploi. Il mentionnera les attestations officielles et inclura des informations sur l'ensemble des compétences linguistiques acquises, y compris les compétences partielles et/ou spécifiques. Il mentionnera explicitement sur quelle base, quand et par qui l'évaluation a été réalisée. Il sera basé sur la grille du Cadre européen commun de référence de manière à pouvoir être relié aux documents Europass et faire partie intégrante du Passeport européen et du Portfolio européen des langues définis par le Conseil de l'Europe. Par ailleurs, ACTIRIS analysera si une collaboration avec le monde des entreprises peut être mise en oeuvre afin de faire reconnaître le Visa Langues.

5) Français langue étrangère et remise à niveau en français :

Outre la méconnaissance du néerlandais, un nombre important de demandeurs d'emploi bruxellois ne maîtrise pas la langue française de manière satisfaisante pour pouvoir prétendre à un emploi ou plus simplement pouvoir s'inscrire et suivre une formation qualifiante.

Nous ne disposons pas actuellement d'indicateurs statistiques suffisants pour pouvoir qualifier et quantifier cette problématique. Un constat, quelque peu empirique, mais relayé tant par les partenaires emploi que par les opérateurs de formation et d'insertion, fait état d'une amplification de cette problématique.

A titre d'exemple, près d'un-tiers des 1.200 demandeurs d'emploi orientés en 2009 vers **Bruxelles Formation Tremplin** n'avait pas les connaissances élémentaires indispensables en français pour suivre une formation professionnelle et a donc dû être

redirigé vers des dispositifs d'alphabétisation, des cours de français langue étrangère et autres remises à niveau longues.

L'offre de formation en français langue étrangère et/ou de remise à niveau en français existe et s'est fortement renforcée depuis 2004. En 2009, Bruxelles Formation Tremplin a accueilli **plus de 1.000 demandeurs d'emploi** dans des parcours de remise à niveau courts, comprenant une part importante de cours de français.

30 % des 4.000 demandeurs d'emploi pris en charge par les Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) l'ont été dans des programmes de formation de base, de français langue étrangère voire d'alphabétisation. Actuellement, 14 des 51 OISP développent l'essentiel de leurs actions dans ces domaines de formation.

Face à cette situation et aux besoins, une attention particulière devra être accordée au développement d'actions de formation concernant l'apprentissage du français langue étrangère et/ou la remise à niveau en français.

A court terme, une partie (30%) de l'augmentation de l'offre de formation de Bruxelles Formation Langues sera réservée au français langue étrangère (mesure 3 : Convention ACTIRIS-Bruxelles Formation). Des stages linguistiques en entreprise bruxelloise dont la langue véhiculaire est le français seront également promus (mesure 4).

Dans le cadre du conventionnement des actions de formations organisées par les Organismes d'insertion, l'organisation de 6 nouveaux modules de formation supplémentaires en français langue étrangère (72 stagiaires) proposés par 4 OISP a été soutenue et financée par Bruxelles Formation.

Dans le cadre de son partenariat avec l'Enseignement de Promotion sociale, une offre de formation en français langue étrangère pour **100 demandeurs d'emploi supplémentaires** est co-financée par Bruxelles Formation **en 2010**.

BENOIT CEREXHE

Chantiers à MOYEN TERME et CONCLUSION

Mais le **Plan Langues pour les Bruxellois** ne compte pas s'arrêter là: il faut également travailler en

amont car les langues s'apprennent d'abord à l'école. Mieux vaut prévenir que guérir, dit le dicton, et Dieu sait que la sagesse populaire a souvent raison. En fonction des moyens disponibles, 6 chantiers viseront à promouvoir et à dynamiser l'apprentissage des langues dans le plus grand nombre de filières existantes, notamment l'école. Ces six chantiers sont :

1. **L'augmentation du nombre d'établissements scolaires de l'enseignement fondamental, primaire et secondaire pratiquant l'immersion linguistique.** Vous le savez, ce sujet me tient particulièrement à coeur. En 2004, alors que j'étais dans l'opposition, j'étais parvenu à faire voter par le Parlement bruxellois une proposition portant sur la généralisation de l'enseignement bilingue ici à Bruxelles. L'apprentissage par immersion assure une partie des cours et des activités pédagogiques de la grille-horaire dans une langue moderne autre que le français, en vue de l'acquisition progressive de cette langue.
2. **Le développement des « classes passerelles ».** Certaines écoles, dont nombreuses se trouvent à Bruxelles, accueillent un grand nombre d'élèves originaires de pays étrangers qui se retrouvent sans bagage scolaire ni connaissance du français. Ces élèves ont besoin d'un soutien ciblé. Ces primo-arrivants sont alors accueillis dans des classes passerelles durant une période variant d'une semaine à six mois, maximum un an, au cours de laquelle ils bénéficient d'un encadrement spécifique leur permettant de s'adapter au système scolaire belge. Il existe actuellement à Bruxelles 16 classes passerelles dans l'enseignement secondaire et 14 dans l'enseignement fondamental. L'objectif est de créer rapidement 6 classes passerelles supplémentaires dans l'enseignement secondaire et 2 dans l'enseignement fondamental.
3. **L'augmentation des moyens accordés à l'enseignement de promotion sociale.** L'enseignement de promotion sociale constitue une opportunité pour les adultes qui veulent se former, notamment en langues. C'est un outil particulièrement bien adapté. Dans le cadre du Plan Langues pour les Bruxellois, nous évaluerons si une partie de l'enveloppe supplémentaire accordée aux établissements de promotion sociale peut être affectée à la formation en langues.
4. **Le renforcement de l'apprentissage des langues dans l'enseignement supérieur.** La connaissance de plusieurs langues est désormais indispensable, en particulier pour les détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, les possibilités de mobilité étudiante offertes au sein de l'espace européen, ne peuvent être pleinement exploitées que si les étudiants disposent d'un niveau suffisant en langues étrangères. Le Gouvernement de la Communauté française élaborera, en collaboration avec les Hautes Ecoles et les Universités, un plan langues dont l'objectif à terme sera que chaque étudiant puisse suivre des cours dans une langue étrangère et de faire valoir ses compétences linguistiques sur le marché du travail.
5. **Développement des écoles bilingues à Bruxelles.** Se basant sur des expériences étrangères, notamment en Suisse, de nombreuses études mettent en évidence les avantages économiques, sociaux et culturels qu'offrirait le développement d'écoles bilingues à Bruxelles. Dans le cadre du Plan langues pour les Bruxellois et tenant compte du contexte institutionnel bruxellois, les démarches seront entreprises auprès de la Vlaamse Gemeenschap et de la Communauté française afin d'encourager la création d'écoles bilingues dans notre Région.
6. **La création d'un Centre de Référence (CDR) dédié aux « métiers de la ville » avec la mise en place d'un dispositif de préparation aux examens linguistiques du SELOR.**

Mesdames, Messieurs,
Beste vrienden,
Dear friends,

Pour conclure, je vous informe encore que ce plan sera naturellement évalué régulièrement. Un comité de pilotage composé de représentants d'ACTIRIS, de Bruxelles-Formation, du VDAB et des 2 Ministres concernés se chargera d'évaluer la mise en oeuvre et la réalisation de ce Plan Langues. Ce comité se réunira au minimum 2 fois par an et l'évaluation portera tant sur les indicateurs quantitatifs que qualitatifs.

Contact presse:

Attachée de presse de Benoît Cerexhe – Kathrine Jacobs 0474.62.40.43
Attachée de presse d'Emir Kir – Fabienne De France 0499.588.300